



Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2024

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, Salle du Conseil Municipal en Mairie de Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Daniel Chareyron, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :
Sylvain Lamidel, absent excusé ayant donné procuration à Josiane Paléro,
Jacqueline Becquet, absente excusée,
Thelma Delebarre, absente.

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Remarques diverses

Francis Eynard fait lecture d'une déclaration concernant le premier adjoint de la commune.
Francis Eynard demande des précisions sur le titre émis à l'encontre de l'association du SNV pour lequel la commune est aujourd'hui en attente du jugement du tribunal administratif.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité (*1 abstention Francis Eynard*).

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 9 novembre 2020, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signé la proposition de la société V3D Concept pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la troisième phase des travaux de rénovation de l'estacade pour un montant de 26 557,78 €HT

Monsieur le Maire signale l'ajournement du point 8 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal « Le Walric » - choix du délégataire. Ce point sera examiné à l'occasion d'un conseil municipal qui devrait être fixé fin mai 2024.

1-Vote du budget primitif 2024 et des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget présenté en M57.

Les conseillers municipaux ont reçu les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2024. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2024, tels qu'ils sont proposés suite à la commission des finances, qui s'est réunie le 19 mars dernier.

Les taux fonciers de 2023 sont reconduits.

Les dotations d'Etat 2024 ont été notifiées pour un montant de recettes de 700 780 € (en 2023, elles étaient de 757 334 € soit une diminution de 56 554 €, plus de 100 000€ depuis 2022).

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter au meilleur prix.

Il détaille ensuite, par chapitre, la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

La section de fonctionnement 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 511 000 €.

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 1 592 000 € (1 282 000 € en 2023)
 - 606 - Achats non stockés de matières et fournitures : 489 000 € (contre 417 000 € prévus en 2023)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives...

- 61 - Services extérieurs : 597 000 € (contre 482 000 € en 2023)

Entretien véhicules, bâtiments, maintenance.

Article 615231 – voiries : inscription de 15 000 € qui comprend, le balayage des rues, la location d'une nacelle pour Noël.

Article 615232 – réseaux : 80 000 € qui comprend les effacements de réseaux, l'entretien de l'éclairage public.

- 62 - Autres services extérieurs : 458 000 € (contre 344 000 € en 2023)

Les frais liés à la navette mise en place depuis 2020 et les week-ends d'automne. La navette dénommée « La Sauterelle » est accessible gratuitement par tous : valéricains et visiteurs.

- 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 48 000 € (contre 39 000 € en 2023)

On trouve les crédits pour les règlements des taxes foncières et impôts sur véhicule.

- 012 - Charges du personnel et frais assimilés : 2 161 000 € (contre 1 902 500 € en 2023)

Les inscriptions sont fixées au regard des agents actuels et de recrutement de saisonniers.

- 014 – Atténuation de produits : 220 000€ (contre 1 084 000€ en 2023)

739211 : 220 000 euros, montant prévisionnel de la compensation de fiscalité entre la commune et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

- 65 – autres charges de gestion courante : 444 500 € (443 500 € en 2023)

Dans ce chapitre, apparaît les subventions aux associations qui seront précisées à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil municipal.

- **66** – charges financières : 56 500 € (65 000 € en 2023)

Actuellement le remboursement annuel des emprunts de la commune s'élève à 127 000 € de capital et 39 000 € d'intérêts soit un total de 166 000 €. Si on ôte de l'échéance annuelle des emprunts, celle réglée pour l'hôtel Restaurant du Cap Hornu, propriété de la commune, aujourd'hui géré par un bail emphytéotique par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, il reste une charge annuelle de la commune de 61 800 €. A noter qu'un emprunt arrive à échéance cette année diminuant considérablement l'endettement de la commune.

- **67** – charges exceptionnelles : 7 000 € (5 000 € en 2023)
- **023** – Virement à la section d'investissement : 2 800 000 € (en 2023 : 945 000 €)
- **042** – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 200 000 €
- **681** – Charges de fonctionnement : 200 000 €

Total des dépenses de fonctionnement 2024 : 7 511 000 € (en 2023 : 5 927 000 €)

Recettes de fonctionnement :

- **013** – atténuation de charges : 18 000 € (15 000 € en 2023)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des congés maladie surtout.

- **70** – Produits des services du domaine et ventes diverses : 1 839 500 € (1 775 000 € en 2023)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget port de plaisance des charges de personnel.

- **73** – impôts et taxes : 20 000 € (0 en 2023)
- **731** – Fiscalité locale : 2 382 550 € (2 187 515 € en 2023)

Les recettes fiscales (73111) liées aux impôts locaux sont fixées à 1 918 550 € (au lieu de 1 817 515 € en 2023) avec le maintien des taux fonciers bâti et non bâti de 2023 soit 44,62% pour la taxe foncière bâti et 43,24% pour la taxe foncière non bâti. Le taux de taxe d'habitation est fixé à 16,13%.

- **74** – dotations et participations : 968 553 € (en 2023 : 960 897 €)

Les dotations 2024 sont fixées à 700 780 € soit une baisse de 56 544 € par rapport à 2023.

- **75** – autres produits de gestion courante : 359 672 € (355 026 € en 2023)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année) au compte 75821, et les revenus des immeubles.

- 76 – produits financiers : 0€
- 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 200 000 €
- 77681 – neutralisation des amortissements : 200 000 €
- 002 – résultat reporté : 1 722 725 € (voté au CA 2023)

Total des recettes de fonctionnement 2024 : 7 511 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2024 sont liées à :

Un programme d'éclairage public : 200 000 €
 La restauration de l'estacade : 530 000 €
 Achat d'équipements Entrepôt des Sels : 30 000 €
 Travaux dans les logements communaux et batiments : 50 000 €
 Réfection de l'Eglise : 315 000 €
 Mur du cimetière : 45 000 €
 Réfection du casino : 50 000 €
 Petit matériel divers : 20 597 €
 Mobilier urbain : 30 000 €
 Panneaux de signalisation : 20 000 €
 Mise en conformité électrique de l'aire des campings cars : 40 000 €
 Salle multisports : 317 900 €
 Equipements intérieurs salle : 50 000 €
 Aménagement extérieur parking : 50 000 €
 Plantations arbustes et arbres : 20 000 €
 Médiathèque : 100 000 €
 Vidéoprotection : 100 000 €
 Illuminations de Noël : 10 000 €
 Jeux enfants aux Corderies : 40 000 €
 Aménagement parking entrée de ville : 900 000 €
 Travaux ateliers techniques : 20 000 €
 Travaux école de la Ferté et toiture : 150 000 €
 Parking de Ribeauville : 20 000 €
 Equipement informatique et mobilier : 22 300 €
 Rénovation du bureau de chasse : 20 000 €
 Terrain synthétique de football : 1 000 000 €
 Equipements communications : 13 000 €
 Scooter : 6 500 €
 Broyeur de végétaux et benne : 31 000 €
 Vélos ASVP : 8 000 €
 Barrières bélier : 20 000 €
 Jeux plage : 20 000 €
 Aménagement bureaux étage Salle A Huguet : 20 000 €
 Mobilier : 10 000 €
 Travaux cour de la mairie : 30 000 €
 Nettoyeur haute pression : 6 000€

Budget participatif : 20 000 €

Plantations arbres : 5 000 €

Horodateurs : 20 000 €

Total des dépenses d'investissement 2024 : 6 331 000 € (en 2023 : 7 347 000 €)

Recettes d'investissement :

Vente de parcelles pour 1 720 000 €,

Inscription du FCTVA, de la taxe locale d'équipement : 158 000 €

Virement de la section de fonctionnement fixée à 2 800 000 €

Inscription de diverses subventions et participations.

Total des recettes d'investissement 2024 : 6 331 000 €.

Suite à la présentation du budget primitif 2024,

Monsieur le Maire met aux votes les différents points suivants :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- (2024-18) Approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition 2024 des trois taxes comme ci-dessous :
 - Taxe foncier bâti : 44,62%
 - Taxe foncier non bâti : 43,24%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,13%

- (2024-19) Approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'année 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

7 511 000 € en section de fonctionnement

6 331 000 € en section d'investissement

(1 abstention de Francis Eynard sur l'inscription des crédits de 100 000€ pour le projet de la médiathèque.)

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engager toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

2- Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2024 (2024-20)

Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien les nombreuses missions sociales dévolues au centre communal d'actions sociales (*banque alimentaire, bons de chauffage, secours divers etc...*), il conviendrait de verser une subvention de 3 500 euros, à son profit, subvention prévue au BP 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 3 500 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

3- Prise en charge du transport de l'équipe de football pour les matches en compétition régionale (2024-21)

Depuis la montée de l'équipe séniors de football en compétition régionale 3, des matches à l'extérieur sont organisés. La commune prend en charge les frais de déplacements de l'équipe séniors depuis la saison 2022/2023. La trésorerie réclame une délibération afin d'entériner ces modalités. Les dépenses de déplacement pris en charge pour la saison 2022/2023 se sont élevés à 6 705€TTC. Les déplacements de la saison 2023/2024 sont estimés à 8 710€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre en charge les frais de déplacement de l'équipe Séniors de football du FCV dans le cadre de la compétition de Régionale 3,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

4- Vote du budget annexe du camping municipal pour l'année 2024 (2024-22)

Monsieur le Maire précise que le camping municipal est géré jusqu'au 31 mars 2024 par un délégataire. La nouvelle délégation de service public est en cours de renouvellement. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2024 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

113 000 € en section de fonctionnement
0 € en section d'investissement

5- Vote du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 (2024-23)

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget.

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2024 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 053 000 €.

Des explications concernent le document proposé et détaillent la liste des investissements hors restes à réaliser 2023, à savoir :

Branchements neufs (25 000 €), achat d'un dégrilleur, un enregistreur et un pluviomètre (40 000€), travaux cuve extérieure du château d'eau (3 000 €), réseaux eau potable, assainissement et eau pluvial rue Jean de Baillieu, place Joffre, rue de Ponthieu (15 000 €), sécurisation du réseau d'eau potable (140 000 €), sécurisation des postes de refoulement (20 000 €), un complément de radiorelève (30 000 €), une enveloppe pour la STEP (872 000 €), réseau eau potable rue St Pierre (571 000 €), Etudes (5 000 €), pompes et matériel divers (30 000€°).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 908 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2024 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

2 053 000 € en section de fonctionnement
1 908 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

6- Vote du budget annexe « Port de plaisance » pour l'année 2024 (2024-24)

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce budget.

L'exploitation réelle du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme en régie municipale a débuté depuis le 1^{er} janvier 2020. La majorité des recettes d'exploitation est liée aux redevances d'amarrage honorées par les plaisanciers et les recettes liées à l'activité de bar et de brasserie. L'établissement fonctionne aujourd'hui avec 7 agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le budget annexe primitif 2024 du port de plaisance qui s'équilibre de la façon suivante :

1 324 000 € en section de fonctionnement
74 000 € en section d'investissement

7- Ancienne maison de retraite, rue St Augustin – autorisation à signer un bail emphytéotique avec le Centre hospitalier de la Baie de Somme (2024-25)

Monsieur le Maire rappelle la fiche-action B inscrite dans la convention « Petites Villes de Demain-ORT » intitulée « Le Château : ouvrir de nouvelles perspectives : Aménagement d'un jardin public et mise en accessibilité puis reconversion du château en tiers-lieu créatif », votée en conseil municipal du 22 septembre 2023.

Pour permettre à la commune de mener à bien ce projet sur le « Château » rue St Augustin, le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme, propriétaire du bien, donnerait à bail emphytéotique, les parcelles AH297, AH298, AH300, AH 554 pour une contenance totale de 18 779m².

Les parcelles feront l'objet d'un état descriptif détaillé afin d'identifier les biens objet du bail emphytéotique.

Ce bail serait consenti pour une durée de 30 ans, à titre gratuit.

La commune supportera l'investissement inhérent à l'entretien du parc et à la rénovation et l'entretien de la bâtisse en vue de la réalisation de la fiche-actions B – PVD-ORT.

Une possibilité d'achat avant la fin du bail sera prévue.

Les frais notariés sont pris en charge par la Commune.

Toutes les explications ayant été donnée, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le bail emphytéotique à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution des présentes

8- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal4 « Le Walric » - choix du délégataire

Point ajourné

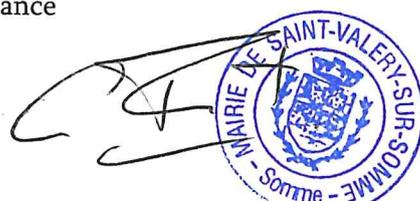
9- Questions et informations diverses

Sans objet

Remarques des conseillers municipaux

Sans objet

La Secrétaire de Séance



Le Maire

